



CONDUITE SUPERVISEE

1/ Le déroulement

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expérience pratique** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** et présence de **l'enseignant et du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

2/ Les avantages

- Acquérir plus d'expérience de conduite et approfondir ses acquis,
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

3/ Les conditions d'accès

- Avoir **18 ans ou plus**,
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**,
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route,
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20h minimum**),
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite.

**START
DRIVE**
AUTO-ECOLE

Bon à savoir

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire** est de 3 ans (6 points à l'obtention permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

Quand choisir la conduite supervisée ?

- Au moment de votre inscription
- Suite à un échec lors de votre examen pratique

CONDUITE ACCOMPAGNEE

**START
DRIVE**
AUTO-ECOLE

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

Phase 1 : Formation initiale

Une **évaluation** préalable,
Une **formation théorique**,
Un **examen théorique**,
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

Phase 2 : Conduite accompagnée

Un **rendez-vous préalable** d'une durée de minimum de 2h,
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs,
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite.

2/ Augmenter ses chances

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle, la conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**.

3/ Les avantages

Permis probatoire > Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

Moins d'accident > Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

Assurance > Avantages tarifaires des compagnies d'assurance / Surprime de la première année réduite de 50% / Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

Les accompagnateurs doivent :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation